

RÉSIDENCE GASTON CHARLE

La résidence Gaston-Charle est composée de 27 logements (18 studios et 9 deux pièces), cette résidence est proposée aux personnes retraités valides et autonomes. Le loyer est payé au bailleur social.

Mission :

La résidence Gaston-Charle est composée de 27 logements (18 studios et 9 deux pièces), cette résidence est proposée aux personnes retraités valides et autonomes. Le loyer est payé au bailleur social.

Au rez-de-chaussée de la résidence se situe le club Gaston CHARLE, vous pouvez manger le midi, du lundi au samedi, et participer aux activités proposées par le club.

Votre acceptation à la Résidence suppose que vous souscriviez au [service de téléassistance](#) (service payant).

Où faire la demande :

Vous devez déposer un dossier de demande de logement et l'adresser à l'Hôtel de ville :

Service du logement, direction habitat durable et solidaire : 01 71 33 57 67

Pour information

Contactez la responsable du club de restauration et de loisirs Gaston Charle au 01 71 33 58 74

Du lundi au vendredi de 10h à 17h.

HÔTEL DE VILLE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

Esplanade Louis Bayeurte
94120 Fontenay-sous-Bois

01 49 74 74 74